

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le Comité de préservation du patrimoine bâti est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 984, rue Saint-Joseph.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce projet de démolition complète doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée à la direction des affaires juridiques par écrit, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 16 janvier 2023 à 18 h.

Donné à Beloeil, ce 5 janvier 2023.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

